

## NAVIGATION CÔTIÈRE DE 2 À 6 MILLES D'UN ABRI

### APPLICABLE AUX NAVIRES DE PLAISANCE

NAVIRE DE PLAISANCE: NAVIRE À USAGE PERSONNEL OU DE FORMATION D'UNE LONGUEUR DE COQUE INFÉRIEURE À 24 M.  
ABRI: TOUT LIEU OÙ UN NAVIRE PEUT SOIT ACCOSTER SOIT MOILLER EN SÉCURITÉ.

Les annexes non immatriculées peuvent effectuer des navigations à une distance d'un abri n'excédant pas 300 m, leur navire porteur étant considéré comme un abri. Au-delà de cette distance, elles embarquent un équipement individuel de flottabilité par personne, ainsi qu'un moyen de repérage lumineux.

#### Matériel obligatoire

Nouveautés 2010

	Quantité	Référence 2010	Page 2010	Matériel déjà à bord	Matériel manquant
<b>Homme à la mer</b>					
<p><b>Équipement individuel de flottabilité ou combinaison portée (Ex: brassière, gilet, gilet gonflable, ou combinaison):</b> Caractéristiques de la combinaison portée: - En navigation «côtière», elle doit avoir une flottabilité positive de 50 N intrinsèque ou par adjonction d'un équipement individuel de flottabilité. Elle doit assurer la protection du torse et de l'abdomen et avoir des couleurs vives autour du cou ou bien sur les épaules. Toutefois peuvent être utilisées les combinaisons de flottabilité et de couleur quelconques, lorsqu'elles sont portées avec un gilet de stabilisation pour plongeur sous-marin.</p>	Flottabilité 100 N 1 par personne embarquée	au choix	11 à 13		
<p><b>Moyen de repérage lumineux:</b> Un moyen de repérage lumineux peut être collectif ou individuel. Lors des navigations en solitaire, au moins un moyen de repérage individuel est exigé.</p> <p><b>Collectif (Ex: projecteur ou lampe torche)</b> - s'il n'est pas installé de manière fixe à bord, comme par exemple dans le cas d'un projecteur de recherche, il doit pouvoir flotter dans l'eau douce ou salée et est étanche; - ses matériaux constitutifs extérieurs résistent aux hydrocarbures et au milieu marin; - de nuit, il émet un rayonnement lumineux qui ne doit pas pouvoir être confondu avec une marque lumineuse de navire ou de balisage.</p> <p><b>Individuel (Ex: lampe frontale ou lampe flash)</b> - il possède l'ensemble des caractéristiques d'un moyen collectif; - il est soit assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité, soit porté par chaque personne à bord.</p>	Collectif = 1 Individuel = 1 par personne embarquée	au choix	14 à 15		
<p><b>Dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau (Ex: bouée fer à cheval gonflable ou non + feu automatique ou à retournement):</b> Sauf pour les embarcations de capacité &lt; à 5 adultes et tous pneumatiques ou semi-rigides, ou si chaque membre de l'équipage porte un équipement individuel de flottabilité, - sa flottabilité minimale obtenue est de 142 N; - sa forme et ses couleurs le rendent facilement repérable de jour depuis le navire porteur; - les matériaux constitutifs extérieurs résistent aux hydrocarbures et au milieu marin; - sa mise en œuvre ne nécessite pas d'intervention autre que le largage à l'eau, qui doit pouvoir s'effectuer sans source d'énergie extérieure; - il fonctionne après une immersion d'une heure à la pression équivalente d'un mètre de colonne d'eau; - il possède les caractéristiques des moyens de repérage lumineux collectifs; - il ne nécessite pas de source d'énergie externe au moment de sa mise en œuvre; - son efficacité est assurée quelle que soit sa position dans l'eau; - une personne peut s'en saisir facilement lorsqu'elle est à l'eau; - il comporte le nom et le numéro d'immatriculation du navire.</p>	1	au choix	16 à 17		
<p><b>Moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau (Ex: échelle fixe ou de secours):</b> Lorsqu'il n'équipait pas un navire existant, il est conforme aux dispositions suivantes: - il permet à une personne tombée à l'eau de remonter à bord aisément et par ses propres moyens, sans compromettre la stabilité; - dès lors qu'une personne tombée à l'eau a atteint l'endroit du navire prévu pour la remontée à bord, elle doit pouvoir mettre en œuvre le moyen de remontée sans assistance extérieure; - lorsque le franc-bord lége est supérieur à 500 mm, ce dispositif peut être une échelle dépliant ou un filet, ou tout dispositif de marches et de poignées assujéti de manière permanente au navire, à condition qu'il puisse être déployé en cas de nécessité au moins à 300 mm sous la flottaison la plus basse. Lorsque le franc-bord lége est inférieur à 500 mm, des prises de mains simples, ou une ligne souple, solidement fixées sur le pourtour du navire, sont admises.</p>	1	au choix	19		
<p><b>Dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (Ex: coupe-circuit mécanique ou système électronique type MOB):</b> - lorsque la puissance totale des moteurs de propulsion excède 6 CV, sur un navire à moteur hors-bord à barre franche ou un véhicule nautique à moteur.</p>	1	au choix	20 à 21 et 185		
<b>Détresse et signalisation</b>					
Feux rouges automatiques à main	3	12340	28		
Miroir de signalisation	1	12316	26		
<b>Lutte contre les incendies et moyens d'assèchement</b>					
<p><b>Moyen mobile de lutte contre l'incendie (Ex: extincteur):</b> Les véhicules nautiques à moteur ne sont pas tenus d'en embarquer. La capacité des extincteurs est fixée par le fabricant pour les navires CE et par la D240 pour les navires non CE. La durée de vie et la périodicité des contrôles des extincteurs sont fixées par le fabricant.</p>	1 moteur + 1 cuisine	au choix	30		
<p><b>Dispositif d'assèchement manuel fixe ou mobile (Ex: pompe de cale manuelle ou électrique):</b> Pour les navires non auto-videurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.</p>	1	au choix	32 à 33		
<b>Mouillage et remorquage</b>					
<p><b>Dispositif permettant le remorquage (point d'accrochage et bout de remorquage) (Ex: taquet+ bout de remorquage):</b> Sauf pour les planches à voile et aérotractées («kite surf»).</p>	1	au choix	144 et 156		
<p><b>Ligne de mouillage avec ancre. Sauf les navires dont la capacité d'embarquement est &lt; 5 adultes.</b></p>	1	au choix	46 à 47		

# Matériel obligatoire

Nouveautés 2010

	Quantité	Référence 2010	Page 2010	Matériel déjà à bord	Matériel manquant
<b>Navigation</b>					
<b>Pavillon national et les moyens de l'arborer de manière visible:</b> Pour les navires francisés.	1	au choix	180		
<b>Compas magnétique:</b> Il est fixé temporairement ou en permanence au navire, et visible depuis le poste de conduite.	1	au choix	106 à 107		
<b>Carte marine de la région fréquentée:</b> Placée sur support papier ou électronique.	1	au choix	116 à 118		

## Publications réglementaires

<b>Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM):</b> Il peut être un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes.	Réunies en un seul ouvrage: Bloc Marine ou Escales	11920 et 11921	119		
<b>Document décrivant le système de balisage de la région fréquentée:</b> Il peut être éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes.		11468 et 30635	119		

## Matériel exigé par le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)

<b>Feux de navigation approuvés</b>	1	au choix	268 à 270		
<b>Pavillons N et C du code international des signaux: N + C = détresse</b>	1	12370 à 12371	26		
<b>Boule noire: bateau au mouillage ou échoué</b>	1	12314	26		
<b>Cône noir: voiliers se déplaçant au moteur</b>	1	12313	26		
<b>Cloche (ou corne de brume): bateau de plus de 12 m</b>	1	au choix	27, 308		

## Matériel 100% sécurité préconisé



Référence 2010

Page 2010

<b>Sacs et barils étanches.</b> Extrait de la D240: «Lorsqu'il n'existe pas d'autre possibilité de rangement, le matériel peut être stocké à l'extérieur, éventuellement sous un plancher amovible, en sacs ou boîtes imperméables fermés et assujettis à la structure.»		au choix	34 et 325	
<b>Balise de détresse.</b> Une balise vous permettra de signaler efficacement votre détresse et d'être localisé rapidement par les secours. Pour une localisation encore plus rapide, préférez un modèle avec GPS intégré.		au choix	30	
<b>VHF portable + housse étanche.</b> En cas de détresse, la VHF peut être votre seul lien vers les bateaux présents sur votre zone de navigation. Mettez votre VHF portable dans une housse étanche pour vous assurer son bon fonctionnement à tout moment.		au choix	56	
<b>Couverture de survie.</b> La couverture de survie permet de se protéger du froid, de la chaleur, de la pluie, de l'humidité et du vent. Elle est un élément important dans la trousse de secours car la déperdition de chaleur est un facteur aggravant pour une personne accidentée.		12390	31	
<b>Pinoches.</b> Fixez, avec une gâchette, une pinoche à chaque vanne (refroidissement moteur, sanitaires, douches...). Vous pourrez ainsi intervenir rapidement en cas de voie d'eau.		12619	34	
<b>Cisaille à haubans.</b> En cas de démantèlement, sectionnez les haubans avec une cisaille ce qui évitera à la partie du mât tombée à l'eau de perforer la coque.		12356 et 12359	34	
<b>Sondeur.</b> En navigation côtière ou à l'approche d'une zone de mouillage, connaître la profondeur est un élément essentiel pour votre sécurité.		au choix	88 à 91	
<b>Réflecteur radar.</b> Signalez votre présence sur les écrans radars des navires croisant sur votre zone de navigation.		12317 à 12319	26	
<b>Détecteur de radar.</b> Ce système capte les radars en émission des navires croisant sur votre zone de navigation et vous informe de leur présence.		41250	92	
<b>Récepteur AIS.</b> Équipez-vous d'un récepteur AIS pour tout connaître des navires croisant sur votre zone de navigation. L'AIS est un système capable de transmettre de l'information sur le navire, telle que l'identité, la position, le cap, la longueur, la largeur... (etc.) aux autres navires.		au choix	62	

**Une nouvelle voie performante pour une navigation sûre.**  
Calcul de route, prévisions météo marines, route et temps de parcours en fonction de votre bateau et des prévisions météo marines.